


Règlement du concours 2022

Article premier :

L'Atelier Patrimoine de l'AVCA (*Association pour la Vie Culturelle d'Avermes*) et La Passerelle (*Médiathèque d'Avermes*) organisent un concours francophone de nouvelles, avec pour thème cette figurine 

La participation est libre et gratuite.

Le concours est ouvert du 1^{er} janvier au 30 avril 2022.

Article 2 :

- **Catégories et récompenses**

Le concours est ouvert à tous les francophones, auteurs individuels ou collectifs. Il comporte 2 catégories :

- « **Individuel Adulte** »
- « **Collectif Adultes ou Lycéens** » (ateliers, clubs d'écriture, classe de lycée, etc...)

Le concours est doté de prix culturels récompensant les auteurs primés dans chaque catégorie. Par la volonté des organisateurs, il n'y aura pas de lot en numéraire.

De nombreux lots (Livres, photos, entrées à..., bons cadeaux...) viendront encourager les participants.

- **Remise des prix**

Les prix seront remis à Avermes à l'occasion des Journées du Patrimoine 2022, , le samedi 17 septembre 2022, dans l'après-midi.

Article 3 : Jury

- *Composé de sept membres, le jury se réunira fin juin afin de déterminer les textes récompensés.*

Article 4 :

Les manuscrits doivent être adressés du 1er janvier au 30 avril 2022, cachet de la Poste ou date d'envoi du mail faisant foi :

- de préférence, à l'adresse courriel suivante : ileguilloux@mairieavermes.fr

ou

- à l'adresse postale suivante :
Concours de Nouvelles, La Passerelle, Hôtel de Ville, place Claude Wormser 03000 AVERMES

Aucun avis de réception ne sera envoyé.

Article 5 :

Chaque auteur ne peut proposer qu'une seule nouvelle, envoyée soit par mail – format Word – soit par voie postale, en 1 seul exemplaire papier format A4.

La nouvelle proposée ne devra jamais avoir été publiée, quel que soit le support (recueil, revue, journal, autoédition, Internet...) **avant le 18 septembre 2021**, date de proclamation des résultats du concours .

La nouvelle ne doit pas excéder 12 000 signes, espaces compris, soit 4 pages A4 en corps 12.

Pour la version papier les feuilles doivent être simplement **reliées par une agrafe, sans spirale, sans couverture et sans réglette.**

Article 6 :

Les nom, adresse postale, numéro de téléphone et adresse mail de l'auteur, sa signature et la date devront être renseignés sur le formulaire d'inscription imprimé sur une page indépendante de format A4 pour l'envoi papier, en Word ou PDF pour l'envoi courriel .

Les productions scolaires (lycées uniquement) devront être inscrites sous la désignation administrative de leur groupe de production (lycée ..., classe de ..., club scolaire..., atelier d'écriture..., etc) et sous la signature du représentant légal (professeur, chef d'établissement, etc...).

Les productions collectives adultes devront être inscrites sous la désignation de leur groupe de production (atelier, club d'écriture, associatifs ou autres...) et sous la signature de l'animateur du groupe ou de la présidente ou du président de l'association.

Dès réception un codage garantissant l'anonymat du candidat sera effectué.

L'emploi d'un pseudonyme est autorisé.

Les manuscrits non retenus ne seront pas renvoyés aux auteurs mais détruits.

Article 7 :

Les auteurs acceptent d'être publiés ou lus en lecture publique

- 1- sur les sites des organisateurs
- 2- pour une édition papier à tirage limité
- 3- lus par des comédiens lors de la cérémonie des prix ou lors d'une émission de radio (en direct ou en différé)

Article 8 :

La participation au concours implique de fait l'acceptation totale et sans réserve du règlement. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement ou d'annuler le concours si des circonstances extérieures les y contraignent.

Renseignements auprès de :

- **Isabelle LE GUILLOUX**, La Passerelle par téléphone au **04 70 46 62 43**

le mardi et le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

ou par mail ileguilloux@mairieavermes.fr

OU

- sur le site de L'Atelier Patrimoine de l'Avca :

<http://www.figurinesgalloromaines03.fr>